

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLÉ

SÉANCE DU 3 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GOUTX, Maire.

Présents : Messieurs BOURRY B., CHAUSSET M., DELALANDE M., GUFFROY M., POMME R.,
VENAILLE Y., VILLERIUS G.

Mesdames DARDOUILLET C., DELORME F., JUCQUOIS N., LEMONNIER C., NICOLE
N., SIMONNET M.

Absent excusé : FAVOREL G.

Mr CHAUSSET Michaël a été nommé secrétaire.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle que les communes doivent obligatoirement mettre en place une commission d'appel d'offres. Cette commission d'appel d'offres est composée du maire président ou de son représentant ainsi que 3 membres titulaires élus par le conseil en son sein. L'élection des suppléants est en nombre égal à celui des membres titulaires.

Après appel à candidature, trois candidats et leurs suppléants se sont présentés :

DELORME Françoise	Suppléant : CHAUSSET Michaël
SIMONNET Maryse	Suppléant : GUFFROY Marc
NICOLE Nathalie	Suppléant : DELALANDE Michel

Le vote a eu lieu au scrutin secret, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Exprimés : 14

Ont obtenu :

DELORME Françoise	Suppléant : CHAUSSET Michaël	14 voix
SIMONNET Maryse	Suppléant : GUFFROY Marc	14 voix
NICOLE Nathalie	Suppléant : DELALANDE Michel	14 voix

En conséquence, la commission est composée de la façon suivante :

GOUTX Alain, Maire, Président de la commission, Suppléant VENAILLE Yves

DELORME Françoise	Suppléant : CHAUSSET Michaël
SIMONNET Maryse	Suppléant : GUFFROY Marc
NICOLE Nathalie	Suppléant : DELALANDE Michel

FORMATION DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal dispose d'une totale liberté pour créer ou non des commissions municipales et pour décider des membres qui les composent.

Elles peuvent être créées, soit pour traiter un domaine général (finances, travaux de voirie, urbanisme...) soit dans le cadre d'un dossier ou d'un problème spécifique.

Le Conseil Municipal peut, lors de chacune de ses séances, décider de la création d'une ou plusieurs commissions municipales, qui sont composées exclusivement de conseillers municipaux.

Néanmoins, rien ne s'oppose à ce que les commissions municipales entendent, si nécessaire, des personnes extérieures au Conseil Municipal dans le cadre de leurs travaux préparatoires, et ce de façon ponctuelle.

Dans le cas contraire, il convient de s'orienter vers la création de comités consultatifs.

Après appel à candidature, les candidats se sont présentés,

Le vote a eu lieu au scrutin secret uninominal, le dépouillement a donné les résultats suivants :

COMMISSIONS FINANCES : GOUTX A., **SIMONNET M.**, DELALANDE M., VENAILLE Y., NICOLE N., VILLERIUS G., DELORME F., JUCQUOIS N., LEMONNIER C.

COMMUNICATION PUBLIQUE – BULLETIN MUNICIPAL : GOUTX A., **VENAILLE Y.**, FAVOREL G., VILLERIUS G., NICOLE N.,

COMMISSION URBANISME : GOUTX A., **SIMONNET M.**, DELALANDE M., GUFFROY M., POMME R., DELORME F.

COMMISSION CIMETIERE : GOUTX A., **VENAILLE Y.**, DELORME F., DARDOUILLET C., GUFFROY M.

COMMISSION CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : GOUTX A., **NICOLE N.**, DELORME F., VILLERIUS G., GUFFROY M.

DELEGUE AU CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué au CNAS.

Après appel à candidature, une candidate s'est présentée :

Mme SIMONNET Maryse

Le vote a eu lieu au scrutin secret, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Exprimés : 14

A obtenu :

SIMONNET Maryse 14 voix

La candidate ayant obtenu la majorité absolue est nommée déléguée représentant les élus au CNAS, Mme DECHÊNE Sylvie est déléguée représentant les agents.

FORMATION DES DIFFÉRENTS COMITÉS CONSULTATIFS

Monsieur le Maire expose que pour faciliter la participation des habitants à la vie locale, l'article L.2143-2 du CGCT prévoit la possibilité de créer des comités consultatifs, qui peuvent être chargés de l'examen de tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Il s'agit d'une simple faculté et leur création est décidée par le conseil municipal sur proposition du maire.

Ces comités sont nécessairement présidés par un membre du conseil municipal désigné par le maire, mais ils peuvent comprendre des personnes n'appartenant pas au conseil municipal, notamment des représentants des associations locales.

Leur composition est également fixée par le conseil municipal, sur proposition du maire, ainsi que leur durée, qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Cette composition peut être revue et modifiée par le conseil.

Les différentes catégories d'habitants peuvent ainsi participer à la préparation des décisions du conseil municipal, chaque conseil pouvant prendre en compte les spécificités de la population communale (militaires, communautés étrangères...) ou créer des structures consultatives intéressantes plus particulièrement certaines tranches d'âge (conseils d'enfants et de jeunes, comités axés sur la participation des personnes âgées...)

Il est procédé ensuite à la détermination de ses comités consultatifs et des membres du conseil municipal siégeant en leur sein.

Après appel à candidature, les candidats se sont présentés,

Le vote a eu lieu au scrutin secret uninominal, le dépouillement a donné pour chacun des comités consultatifs les résultats suivants :

BÂTIMENTS COMMUNAUX – SALLE DES FÊTES : GOUTX A., SIMONNET M., CHAUSSET M., GUFFROY M., DELALANDE M., LEMONNIER C.,

VOIRIE : GOUTX A., VENAILLE Y., VILLERUS G., GUFFROY M., POMME R., BOURRY B., DELALANDE M.

FÊTE ET CÉRÉMONIES – CULTURE : GOUTX A., NICOLE N., FAVOREL G., DARDOUILLET C., VILLERUS G.

PARRAINAGE DES AÎNÉS : GOUTX A., NICOLE N., VENAILLE Y., DARDOUILLET C., DELORME F., JUCQUOIS N., SIMONNET M.

AGRICOLE, VITICOLE et ÉLEVAGE : GOUTX A., VENAILLE Y., POMME R., BOURRY B., LEMONNIER C.

BIBLIOTHÈQUE : GOUTX A., SIMONNET M., DELALANDE M., FAVOREL G.

SPORT - RALLYE : GOUTX A., CHAUSSET M., SIMONNET M., GUFFROY M., POMME R., JUCQUOIS N., BOURRY B.

COMMÉMORATION DE LA GUERRE 14/18 : GOUTX A., DELALANDE M., BOURRY B.

Monsieur le Maire indique que pour chacun de ces comités consultatifs, il sera fait appel au sein de la population aux personnes qui seraient intéressées pour y siéger.

GIASC Vallée du Cher Sud-Ouest

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de Monsieur Olivier DENIAU demandant le rattachement à la commune de Pouillé de l'association GIASC (Groupement d'Intérêt Agro-Sylvo-Cynégétique) regroupant 6 communes dont le Président est Monsieur Olivier DENIAU. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la domiciliation du siège social GIASC à l'adresse de celle de la mairie de Pouillé.

DEMANDE REMPLACEMENT DU LAVE-VAISSELLE ET DU REFRIGERATEUR DE LA CANTINE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le lave-vaisselle de la cantine. Celui-ci ne fonctionne plus et est irréparable vu son ancienneté. Il est également indispensable de changer le réfrigérateur de la cantine qui ne fonctionne plus.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'un lave-vaisselle et d'un réfrigérateur pour la cantine scolaire.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention : L'alerte Saint-Georges

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de l'association « L'alerte Saint-Georges » sollicitant une subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- ✓ Considérant que la municipalité n'accorde en général des subventions qu'aux associations communales ou intercommunales
- ✓ Refuse à l'unanimité l'octroi de cette subvention

Ecole privée des Bernardines

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de l'Ecole privée des Bernardines souhaitant réserver la salle des fêtes de Pouillé à un tarif préférentiel.

Le Conseil Municipal, après discussion :

- considérant que des enfants de Pouillé sont scolarisés à l'école des Bernardines, accepte d'accorder le tarif des habitants de Pouillé (avec 4 voix contre et 10 voix pour)

La séance a été levée à vingt et une heure trente.